

COMMUNE DE REMELFING

REUNION PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

LE 16 OCTOBRE 2018

Etaient présents sous la présidence de M. BOURING Hubert, Maire suite à l'invitation du 05 octobre 2018 adressée à tous les Conseillers Municipaux et à la Presse et affichée :

Mesdames et Messieurs les Conseillers : BLAZY Virginie, DE ZORZI Isidore, FRANCOIS Sandrine, SCHMIT Daniel, ROTH Lucile, THEOBALD Marc, BOSSI Maryline, JACOB Martine,

Absents excusés : Mme EPPE Catherine a donné procuration à Mme FRANCOIS Sandrine

Mme SCHMITT Valérie a donné procuration à M. SCHMIT Daniel

M. NONN Alex

Absents : M. ROTHAN Eric, M. LEJEUNE David, M. WISSEN Nicolas

M. BOURING Hubert, Maire, déclare la séance ouverte.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité (10 voix pour), Madame ABELS Manuella, adjoint administratif principale 1ère classe, comme secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 05 SEPTEMBRE 2018

Après lecture du compte-rendu de la séance du 05 septembre 2018, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité (10 voix pour).

3. PREEMPTIONS

Situation du bien : Section 10 parcelle 99

Propriétaire : M. et Mme SCHLOESSER Patrick – Nicole HERBETH

Demandeur : M. et Mme MANSUY Guillaume – Sylvie RINGENBACH

Situation du bien : Section 4 parcelle 81

Propriétaire : Mme HUVER Isabelle

Demandeur : Mme MUNSTER Céline et M. SCHULTZ Michaël

Situation du bien : Section 7 parcelle 70

Propriétaire : Mme SCHMIDT Danièle et consorts

Demandeur : M. TERNIG Stéphane

Le Conseil Municipal en prend acte.

4. DOTATION ANNUELLE – ASSOCIATION DE L'ECOLE MATERNELLE 1 ET 2

Comme chaque année, une participation aux frais scolaires est attribuée à l'Ecole Maternelle 1 et 2, suivant le nombre d'élèves.

Après discussions, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (10 voix pour) d'attribuer 13,50 Euros par élève (soit 13,50 Euros x 38 élèves = 513,00 Euros) pour l'année 2019.

5. DOTATION ANNUELLE – ASSOCIATION SPORTIVE ET SOCIO EDUCATIVE DE L'ECOLE PRIMAIRE

Comme chaque année, une participation aux frais scolaires est attribuée à l'Ecole Primaire, suivant le nombre d'élèves.

Après discussions, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (10 voix pour) d'attribuer 21 Euros par élèves (soit 21 Euros x 46 élèves = 966,00 Euros) pour l'année 2019.

6. RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (10 voix pour) de renouveler la ligne de trésorerie à la Caisse d'Epargne pour un montant de 1 700 000,00 € à compter du 01 novembre 2018 pour une durée de 1 an, taux Eonia flooré + marge 1,40 %, frais de dossier : 2 550,00 € afin de financer les travaux du lotissement « Les Hauts de Sarre ».

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les actes afférents à cette ligne de trésorerie.

7. ONF – ETAT D'ASSIETTE DES COUPES 2020 – PROGRAMME DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ET D'ENTRETIEN 2019 EN FORET COMMUNALE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (10 voix pour) :

1) Etat d'assiette des coupes 2020

- d'accepter l'inscription à l'état d'assiette des coupes 2020 des parcelles 9a,12r et 14r de la forêt communale de REMELFING pour un volume total estimé de 280 m³,

2) Programme des travaux d'investissement et d'entretien 2019 en forêt communale

- d'approuver le programme d'actions des travaux patrimoniaux 2019 pour un montant de 3 878,09 € HT :
- de confier ces travaux à l'O.N.F. entrepreneur et d'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les devis correspondants.

8. RAPPORT SUR L'EAU

Dans le cadre de la loi sur l'eau, Monsieur DE ZORZI Isidore présente le rapport annuel (Exercice 2017) du service de distribution publique d'eau potable du délégataire du Syndicat des Eaux de Sarreinsming Rémelfing établi par VEOLIA ainsi que le rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité du service public (Exercice 2017) établi par le SIE de Sarreinsming- Rémelfing.

Le Conseil Municipal prend acte.

Mme BLAZY Virginie est présente à 20 H 35.

9. CHARTRE « TRAITE D'AMITIE ENTRE REMELFING ET SULZBACH »

Afin de promouvoir l'amitié franco-allemande et afin d'exprimer et d'échanger amicalement entre notre Commune de Rémelfing et celle de Sulzbach, une charte « Traité d'amitié entre Rémelfing et Sulzbach » va être signée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (11 voix pour), donne l'accord à Monsieur le Maire de signer cette charte.

10. DENOMINATION DES RUES AU LOTISSEMENT « LES HAUTS DE SARRE »

Les travaux de voirie provisoires étant terminés au lotissement « Les Hauts de Sarre », le Conseil Municipal décide de nommer, à l'unanimité (11 voix pour), les différentes rues de celui-ci comme suit :

- rue des Camélias
- rue du Muguet
- rue des Primevères
- rue des Lys
- rue des Coquelicots

conformément au plan ci-joint.